

COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**Domaine et
Patrimoine**

**Convention de
partenariat avec
l'association
« Bouchons
d'Amour 47 »**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDEZ, Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY
MARTINEZ, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'association « Bouchons d'Amour 47 » est une association reconnue
d'intérêt général, d'assistance et de bienfaisance. Elle est effective à
Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot, Nérac, et a pour objectif de
récolter les bouchons, de les recycler afin de venir en aide aux
personnes handicapées.

Les cosignataires décident de collaborer à la collecte des bouchons
plastiques pour l'association nationale « les Bouchons d'Amour »,
parrainée par Jean-Marie BIGARD, en respectant les objectifs de
l'association qui sont :

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_077-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

- L'acquisition de matériel spécifique pour sportifs handicapés,
- Contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap,
- Aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle,
- Aider d'autres associations.

L'Association « BA47 » mettra à disposition de la Commune un container de type boîte plastique transparente / Colonne en plexi / Bac de collecte.

Un modèle de la convention est joint en annexe.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

*24 voix pour
0 voix contre
0 abstention*

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**Domaine et
Patrimoine**

**-
Adhésion à
l'Association « Les
Francas de Lot-et-
Garonne »**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDEZ, Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY
MARTINEZ, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

L'association « Les Francas de Lot-et-Garonne » reconnue d'utilité publique
est présente et agit quotidiennement pour l'action éducative sur l'ensemble
du territoire (accueil du petit enfant, des enfants, des adolescents dans le
cadre de centre de loisirs, relation aux familles, aux établissements scolaires
et à leurs équipes ...).

Elle contribue à la réflexion sur les questions éducatives. Par leurs
recherches comme par leurs pratiques éducatives diversifiées cette
association est à même d'identifier les enjeux éducatifs du XXIème siècle.
Ils sont partenaires de l'État, de l'École, des Collectivités Territoriales par
plusieurs biais :

- Veille juridique
- Interventions / animations gratuites une fois par an
- Fichiers d'activité

Publié le

- Législation réglementation, droit du travail, pour les personnels de l'enfance
- Proposition de séjours à destination des enfants
- Accompagnement des opérations en faveur des droits de l'enfant
- Proposition de formation continue pour les animateurs et/ou directeurs de centre de loisirs
- Accès aux formations BAFA ou BAFD
- Soutien aux directeurs de structures d'accueil collectif des mineurs
- Échange, mutualisation de compétences et expériences

L'acte de formation s'appuie sur les principes du projet de l'association « les Francas de Lot-et-Garonne ». Les actions de formation permettent de développer plus particulièrement deux registres de compétences et de connaissance.

La formation est au service de l'amélioration de la qualité de l'action éducative locale à destination des enfants et des adolescents. À cet effet l'association propose plusieurs types de formation :

- La formation habilitée : BAFA (*Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur*) et BAFD (*Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur*)
- La formation professionnelle : CPJPES (Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) etc.
- La formation continue, accessible à tous les professionnels de l'animation, ces stages s'articulent autour de nombreuses thématiques.

Le conseil municipal est appelé à renouveler l'adhésion de la commune à l'association « Les Francas de Lot-et-Garonne » pour un montant total de 1 393,80 € calculé comme suit : 11 615 journées, soit (base 2020 = 0,12 € / journée-enfant).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

24 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion à l'association « les Francas de Lot-et-Garonne »,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de l'adhésion sont prévus au BP 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

Ressources
Humaines

Détermination des
ratios « promus-
promouvables »
pour l'année 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY
MARTINEZ, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;

Vu le comité technique en date du 28 juin 2021

Considérant que pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des
agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires
pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par
application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires
remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de
promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité
technique.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_079-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	50 %
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15 %

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

*24 voix pour**0 voix contre**0 abstention*

- **DÉCIDE** d'adopter les ratios ainsi proposés.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**Ressources
Humaines**

-
**Recrutement d'un
agent contractuel
sur un emploi non
permanent dans le
cadre d'un contrat
de projet**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance :

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Le Conseil municipal d'Aiguillon,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction
publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour
l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique
territoriale,

Publié le

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de revitalisation du centre-ville d'Aiguillon.

Le Maire propose de créer un emploi non permanent au sein des services de la Mairie d'Aiguillon, afin de mener à bien le projet de revitalisation du centre-ville d'Aiguillon, relevant de la catégorie hiérarchique :

Catégorie A : Attaché principal, Attaché,

Catégorie B : Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Ce contrat de projet est signé pour une durée de 3 ans, du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2024.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

1/ Participer à la conception du projet de territoire

- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière d'habitat en transversalité avec les autres thématiques (économie, aménagement, urbanisme, environnement ...),
- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville,
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale,
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Proposer et accompagner des actions de résorption de l'habitat insalubre (diagnostic, sensibilisation, aides financières ...),
- Proposer et accompagner des actions en faveur de la remise sur le marché des logements vacants (diagnostic, sensibilisation, aides financières ...),
- Mettre en place, avec les partenaires, des actions de sensibilisation en faveur des économies d'énergie,
- Assurer le suivi des opérations de revalorisation de façades en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Intercommunalité.

2/ Piloter et coordonner le programme d'action opérationnel

- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées
- Réfléchir à la mise en œuvre d'actions destinées à la reconquête commerciale et artisanale du centre-ville en lien avec l'intercommunalité et les partenaires consulaires,
- Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour traiter la vacance commerciale,

- Assurer une veille sur les dispositifs d'aides à l'habitat et en assurer la promotion auprès des aiguiillonnais,

- Assurer une mission de conseil sur les aides financières auprès des particuliers (crédits d'impôts, subventions ...),

- Aller à la recherche et monter les dossiers de demande de subventions et financements correspondant aux différents projets qui seront actés par les élus afin d'avoir des plans de financement optimum,

3/ Animer et mobiliser le réseau de partenaires

- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour des projets,

- Travailler avec l'ensemble des acteurs de l'habitat (collectivités, associations, bailleurs, investisseurs privés ...) pour proposer et accompagner de nouvelles solutions d'hébergement (parcours résidentiel, opération à l'ilot, adaptation des logements, résidence intergénérationnelle ...),

- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux,

- Suivre l'évolution réglementaire et les actualités dans le domaine de l'habitat,

- Participer aux rencontres et échanges du réseau " Petite Ville de Demain ",

- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

L'agent exercera ses fonctions de chef de projet, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 de la collectivité.

La fiche de poste du contrat de projet est jointe en annexe (Annexe n°2).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

*25 voix pour
0 voix contre
0 abstention*

- **DÉCIDE** de la création d'un emploi non permanent dans le grade d'attaché principal, d'attaché ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe, (catégorie A ou B de la filière administrative) - de chef de projet pour une durée de trois ans,

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_080-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région dans le cadre du plan de revitalisation du cœur de ville, dont les missions sont précisées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

**Objet de la
délibération****Ressources
Humaines**

-

**Modification du
tableau des
effectifs du
personnel de la
mairie d'Aiguillon –
Créations,
réactualisations,
suppressions
d'emplois
permanents**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance :**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois
de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe
délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois
nécessaires au fonctionnement des services, à temps complet et non
complet, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois
pour permettre des avancements de grade.

Vu le comité technique en date du 28 juin 2021,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer et créer les
emplois suivants, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Publié le

1 – SUPPRESSION DE POSTES

Les suppressions d'emplois proposées tiennent compte des éléments suivants :

- **DANS LE CADRE DE DEPARTS (mutation externe, départ à la retraite, création de postes : ouverture de multigrades, avancement de grade....)**

Il convient de supprimer les emplois suivants :

Grades à supprimer	Quotité de travail	Motif de la suppression
Ingénieur	Temps complet	Création poste (emploi DGS) Multigrades
Ingénieur principal	Temps complet	Création poste (emploi DGS) Multigrades
Attaché	Temps complet	Création poste (emploi DGS) Multigrades
Gardien brigadier de police municipale	Temps complet	Création poste multigrades
Attaché principal	Temps complet	Mutation
Emploi fonctionnel	Temps complet	Mutation
Adjoint d'animation	Temps non complet (25h)	Le nombre d'heures ne convient plus
Adjoint d'animation	Temps non complet (27 h 30)	Le nombre d'heures ne convient plus
Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	Le nombre d'heures ne convient plus
Adjoint technique (CDI)	Temps non complet (25h)	Départ à la retraite
Adjoint administratif	Temps complet	Avancement de grade
Adjoint administratif	Temps complet	Avancement de grade suite à réussite concours
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Avancement de grade suite à inscription sur liste d'aptitude (promotion interne)

2 – CREATION D'EMPLOIS

La réactualisation du tableau des effectifs tient compte de la création de certains emplois :

- **DANS LE CADRE D'UN BESOIN DE LA COLLECTIVITE au sein service « Ecoles et accueil de loisirs »**

Nombre de poste	GRADES	QUOTITE DE TRAVAIL
Ecole élémentaire Marcel Pagnol		
1	Adjoint d'animation	Temps complet
1	Adjoint d'animation	Temps non complet (22h)
1	Adjoint d'animation	Temps non complet (29h30)
1	Adjoint d'animation	Temps non complet (30h)
Ecole maternelle Jean Jaurès		
1	Adjoint d'animation	Temps complet
1	Adjoint d'animation	Temps complet
Ecole maternelle Marie Curie		
1 poste multigrades	Adjoint d'animation	Temps non complet (33h)
	Atsem principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (33h)
Crèche		
1	Agent social	Temps non complet (25h)

- **DANS LE CADRE DES REUSSITES A CONCOURS ET PROMOTION INTERNE DES TITULAIRES**

Nombre de poste	GRADES	QUOTITE DE TRAVAIL
Service administratif		
1	Rédacteur	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

- **DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE**

Nombre de poste	GRADES	QUOTITE DE TRAVAIL
Service administratif		
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Service technique		
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

• DANS LE CADRE DES DEPARTS A LA RETRAITE

Nombre de poste	Service administratif	
	Remplacement de l'agent, Responsable du service des Ressources Humaines, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1 ^{er} janvier 2022	
1 poste – Multigrades	Attaché,	Temps complet
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
	Rédacteur	Temps complet

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe (Annexe n°3).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

25 voix pour

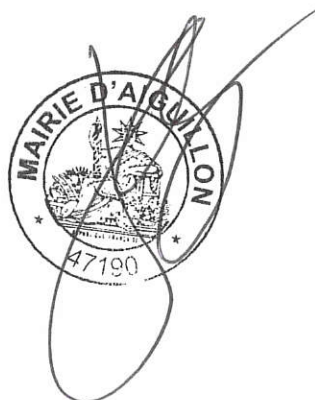
0 voix contre

0 abstention

- **ADOpte** les propositions ci-dessus énoncées
- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
30/06/2021

**Objet de la
délibération****Ressources
Humaines****Mise en place
d'une part
supplémentaire
« IFSE régie » dans
le cadre du
RIFSEEP**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Laurence DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte
LEVEUR, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire
tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place le 1er mars
2017 par délibération du conseil municipal en date du 17 février 2017,
Par délibération du conseil municipal en date du 23 février 2021 ce
nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des
sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
a été mise en place également aux agents contractuels de droit public
sur un emploi permanent,

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
(DGAFP) a indiqué que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances
et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2001
n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret
n°2014-513 du 20 mai 2014.

Publié le

Elle doit être remplacée par une part IFSE, ce qui n'est pas inscrit dans la délibération du 21 février 2017. Il convient donc de mettre en place une part supplémentaire « IFSE régie ».

Le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu le Comité technique en date du 28 juin 2021,

Considérant ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures du portant mise place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et des recettes dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée ISFE,

Considérant que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titres de la part fonctions,

Les bénéficiaires de la part IFSE régie :

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels, responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Les montants de la part « IFSE régie » :

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes	Montant du cautionnement (en euros)	Montant annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant maximum des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 €
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 €
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	460	120 €
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 €
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 €
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 €
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 €
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 €
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 €
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 €
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 €
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 €
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1050 €

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

Conditions d'attribution et de versement de « L'IFSE régie » individuelle :

« L'IFSE régie » fera l'objet d'un versement annuel qui sera proratisé en fonction de la date de nomination ou de fin de fonctions en qualité de régisseur.

'L'IFSE régie » sera versée en totalité au mois de novembre de chaque année.

'L'IFSE régie » sera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions.

L'attribution de « l'IFSE régie » fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale, notifié à l'agent.

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_082-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

24 voix pour

0 voix contre

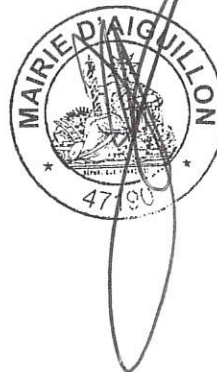
0 abstention

N'a pas pris part au vote : Mme LEVEUR (absente de la salle au moment du vote)

- **INSTAURE** à compter de l'année 2021, une part supplémentaire « L'IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP,
- **VALIDE** les critères et montants tels que définis ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 20

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**Ressources
Humaines**

**Actions sociales du
personnel
communal –
Adhésion des
agents
contractuels
recrutés sur des
emplois
permanents**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 20

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Marie-
Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON,
Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-
François SAUVAUD, Laurence DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Vanessa
CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Michel
PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Par délibération en date du 22 décembre 2015, la collectivité a adhéré
au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme de portée
nationale qui propose un large éventail de prestations, d'aides,
secours, prêts sociaux, vacances, chèques réductions..., aux
personnels de la fonction publique territoriale et à leurs familles.

Actuellement, les agents titulaires, stagiaires et en contrat à durée
indéterminée peuvent bénéficier de ces prestations sociales.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la liste des bénéficiaires
les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent et de
mettre en place une action sociale en adhérant au CNAS pour ces
agents.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_083-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

23 voix pour

0 voix contre

0 abstention

N'ont pas pris part au vote : Mmes LEVEUR et CAPDEVILLE (absentes de la salle au moment du vote)

- **DECIDE** de mettre en place une action sociale en faveur des agents contractuels recrutés sur un emploi permanent en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} juillet 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du CNAS,
- **DIT** que le crédit nécessaire à la dépense sera inscrit au budget de la commune.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 20

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

-
**Modification de la
composition de la
Commission
« Enfance-
Jeunesse »**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 20

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Marie-
Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON,
Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-
François SAUVAUD, Laurence DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Vanessa
CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Michel
PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales
(CGCT) prévoit que le conseil municipal peut, au cours de chaque
séance, former des commissions chargées d'étudier les questions
qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un
de ses membres.

Par délibération n°2021-024 en date du 18 mai 2021, le Conseil
Municipal avait fixé à 12 le nombre de Commission Municipale. Parmi
ces commissions, il avait été décidé de la composition de la
Commission « Enfance Jeunesse ».

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_084-DE

Reçu le 07/07/2021

Publié le 07/07/2021

La Commission « Enfance Jeunesse » était composée comme suit :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction éléctrice
Madame	Valérie	BIDET	Adjointe
Monsieur	Rémy	SERGENT	CM Majorité
Madame	Michèle	BEUTON	Adjointe
Madame	Catherine	LARRIEU	Adjointe
Madame	Brigitte	LEVEUR	CM Opposition
Monsieur	Jean-François	SAUVAUD	CM Opposition
Madame	Aline	TRABUT	CM Opposition

VU la demande de Madame LE GRELLE de rejoindre la Commission Enfance-Jeunesse et l'acceptation par Monsieur SERGENT de donner sa place,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

23 voix pour

0 voix contre

0 abstention

N'ont pas pris part au vote : Mmes LEVEUR et CAPDEVILLE (absentes de la salle au moment du vote)

- **ACCEPTE** de modifier la composition de la commission « Enfance Jeunesse » comme suit :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction éléctrice
Madame	Valérie	BIDET	Adjointe
Madame	Isabelle	LE GRELLE	CM Majorité
Madame	Michèle	BEUTON	Adjointe
Madame	Catherine	LARRIEU	Adjointe
Madame	Brigitte	LEVEUR	CM Opposition
Monsieur	Jean-François	SAUVAUD	CM Opposition
Madame	Aline	TRABUT	CM Opposition

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARD



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

Intercommunalité

Signature de la
Convention
d'adhésion à
« Petites Villes de
Demain » (PVD)

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire rappelle que le comité interministériel aux ruralités
du 14 novembre 2020, a officialisé le Programme Petites Villes de
Demain (PVD).

Celui-ci a pour objectif la revitalisation d'un millier de villes de moins
de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et dont les
fragilités sont manifestes.

Il précise que sur le territoire de la Communauté de Communes, les
communes d'Aiguillon, de Damazan et de Port Sainte Marie ont été
labellisées dans le programme Petites Villes de Demain par la
Préfecture de région le 15/12/2020.

Publié le

La particularité du programme est qu'il doit être porté par la Communauté de Communes en collaboration avec les communes labélisées et les services de l'Etat. Cette démarche partenariale Etat-Intercommunalité-Communes vise une **requalification d'ensemble des centres-bourgs** dont elle facilite la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, le maintien ou le renforcement des équipements et services publics et plus globalement du tissu urbain, pour créer un **cadre de vie attractif** propice au développement à long terme du territoire.

Le programme Petites Villes de Demain apporte des **financements à l'ingénierie** et facilite les échanges entre collectivités via le réseau des Petites Villes de Demain mais **ne prévoit pas de financements directs à l'investissement**.

La première étape de mise en œuvre du programme est la **signature de la convention d'adhésion** permettant notamment d'accéder aux financements d'études menées par les communes et **financement du chef de projet** recruté par la Communauté de communes.

La convention d'adhésion engage par ailleurs les signataires à définir, dans un délai de 18 mois à compter de sa signature, le contenu d'une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** qui permettra d'englober les autres communes du territoire souhaitant agir en matière de revitalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi relative à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23/11/2018 dite loi ELAN, créant le dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires ;

Vu le courrier co-signé par les communes d'Aiguillon, de Damazan, de Port Sainte Marie et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 10/11/2020 indiquant la volonté des collectivités de s'inscrire au programme PVD ;

Considérant que les communes d'Aiguillon, de Damazan, de Port Sainte Marie ont été labélisées « Petites Villes de Demain » par décision de la Préfète de Région en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant le projet de convention Petites Villes de Demain décrivant les projets de revitalisation en cours ou prévus dans chacune des communes, mais aussi les besoins en ingénierie pour mener à bien ces projets ;

Le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » est joint en annexe.

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_085-DE
Reçu le 07/07/2021
Publié le 07/07/2021

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

*25 voix pour
0 voix contre
0 abstention*

- **DÉCIDE** d'adhérer au programme Petite Ville de Demain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à co-signer la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain ;

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

**Objet de la
délibération**

Finances

**Décision
modificative n°1-
2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÉLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÉLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est
apparu nécessaire de procéder à la régularisation d'écriture entre les
différents chapitres du budget principal de la Commune.

La décision modificative proposée à l'adoption se décompose ainsi
qu'il suit :

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_86-BF

Reçu le 08/07/2021

Publié le 08/07/2021

Décision modificative N°1

FONCTIONNEMENT					
Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
Opérations réelles					
Charges à caractère général	011	60623	7 350,00 €		service Evenement/communication
		60628	6 000,00 €		sable - engazonnement suite sécheresse
		60632	15 850,00 €		tuyau air comprimé EV -Divers travaux imprévus - dalles dojo - pots/jardinières/brise vue médiathèque 20 ans - lasso capture chiens - mise au norme électrique suite rapport CT
		60633	2 730,00 €		peinture routière / fres voirie
		6064	1 000,00 €		fournitures de bureau
		611	6 015,00 €		elagage Jardin public - distribution liaison poste
		6135	161,00 €		complément illumination noel (location)
		61521	10 554,00 €		chemin jardin public suite tvx réseau de chaleur - aération et regarnissage stade L. Jamet
		615221	7 255,00 €		réparation pompe aspiration piscine - divers tvx/réparation imprévus
		615231	500,00 €		divers tvx/réparation imprévus
		61551	1 000,00 €		pieces réparation matériels
		6156	5 937,00 €		contrat maintenance (compléments)
		6184	5 000,00 €		formations diverses
		6226	9 226,00 €		analyse air /Radon - Habytalis - clinique vétérinaire
		6227	3 934,00 €		frais d'huissier
		6231	2 000,00 €		frais insertion événement/communication
		6232	27 020,00 €		EvenemenCommunication
		6236	10 668,00 €		prestation vidéo - impression liaisons - logo et chartres graphiques - plaques commémoratives mélanie Lemée
		6238	6 200,00 €		animation 20 ans médiathèque - réception agents fin année - cartes vœux
		6251	3 000,00 €		Frais déplacement
		6282	3 000,00 €		sécurité marchés nocturnes
			134 400,00 €		
Charges de Personnel	012	64111	40 000,00 €		recrutements contractuels
			40 000,00 €		
Charges de gestion courante	65	6574	112 003,00 €		subventions
		65738	6 000,00 €		OPAH
			118 003,00 €		
Charges Exceptionnelles	67	673	15 120,00 €		annulation titres sur exercices antérieurs
			15 120,00 €		
Dépenses imprévues	022		-307 523,00 €		
			-307 523,00 €		
Sous total opérations réelles Investissement			0,00 €	0,00 €	
Total Section de fonctionnement			0,00 €	0,00 €	

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_86-BF
Reçu le 08/07/2021
Publié le 08/07/2021

INVESTISSEMENT								
Op	Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet		
Opérations réelles								
Immobilisations corporelles	21		2051	1 720,00 €		logiciel PM - médiathèque		
			2112	78 150,00 €		Réfections chemins		
			2115	55 770,00 €		réfection parking stade L. Jamet		
			2116	7 000,00 €		case colombarium		
			21312	77 195,00 €		Menuiseries sanitaire et brise vue J.Jaures - Zinguerie toiture M.Curie - Réfection cour M.Curie - Chambre froide Cantine - Stores et film miroir classes M. Pagnol - grillage petite forêt crèche		
			21318	594 058,00 €		Tvx cinéma - Salle des fêtes - Eglises St Félix et Pelagat - France Service - Réfection bâtiments - divers acquisitions		
			2135	10 104,00 €		complément AD AP		
			2151	40 650,00 €		Réseau de Chaleur		
			2152	122 500,00 €		Trvx de voirie		
			21534	18 000,00 €		Extension réseau électrique		
			21568	17 000,00 €		Bâche et poteaux protection réserve incendie		
			21578	5 290,00 €		Barrière et miroirs de voirie		
			2158	14 085,00 €		Matériels Espaces Verts - Mobiliers urbains (poubelles de ville - motif noel) - prise illumination Noel		
			2182	45 000,00 €		PL Polybenne + grue occasion		
			2183	30 775,00 €		informatique M. Pagnol - M. Curie - Urbanisme - APS		
			2184	8 300,00 €		bureaux nouveau PM - Mobilier festivités - mobilier cabinet maire-chaïses festivités		
			2188	48 921,00 €		Equipements/matériels Médiathèque - Elections - atelier mécanique - s. des majorettes - CH stade L.Jamet - équipements police - adressage - équipements cantine		
						1 174 518,00 €		
		Dépenses imprévues		020		50 000,00 €		
						50 000,00 €		
Sous total opérations réelles Investissement				1 224 518,00 €				
Total section d'investissement				1 224 518,00 €				

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

20 voix pour, (M. GIRARDI et par procuration Mme LE GRELLE, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON, Mme BIDET, M. MELON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. NEBLE, M. JACOB, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, Mme MELON, Mme BRESSANIN, M. BORDIN, M. SERGENT)
0 voix contre,
5 abstentions (M. SAUVAUD et par procuration M. PEDURAND, Mme LEVEUR, Mme DUCOS et par procuration M. DAMEZ)

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 proposée du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_86-BF

Reçu le 08/07/2021

Publié le 08/07/2021

COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

**Objet de la
délibération**

**Enfance /
Jeunesse**

-

**Appel à projets
pour un socle
numérique à
l'école élémentaire
Marcel Pagnol –
BP 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

Le Conseil municipal a déposé un appel à projets pour un socle
numérique pour l'école élémentaire Marcel Pagnol. Le projet
comprend deux volets

- Le volet équipement
- Le volet service et ressources

Ce projet a été construit conjointement par la collectivité et les
équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et
d'objectifs validés par tous qui a été déposé le 31 mars 2021. Le
projet de notre commune fait partie des lauréats.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210706-2021_087-DE
 Reçu le 07/07/2021
 Publié le 07/07/2021

L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité : 70% sur l'investissement et 50% sur les services et les ressources. Le montant de l'ensemble des projets s'élève à **28 030 euros TTC**.

Le plan de financement se présente comme suit :

SOCLE NUMERIQUE	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL		
	MONTANT TTC	estimation subvention	Auto- financement
Equipement informatique : vidéoprojecteur Interactifs + tableau avec la pose, le paramétrage et la formation + PC, haut-parleur, souris Bluetooth, doucleurs câble audio, visualiseuses (EPSON) + 2 classes mobiles équipées de 12 postes			
TOTAL VOLET EQUIPEMENT	25 725,00	18 007,00	7 718,00
Abonnement PRONOTE 2 ans	2 200,00	1 100,00	550,00
Abonnement Hiboutheque 3 ans	105,00	53,00	52,00
TOTAL VOLET SERVICES ET RESSOURCES	2 305,00	1 152,00	1 153,00
TOTAL DES DEUX VOLETS	28 030,00	19 159,00	8 871,00

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

25 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

- **VALIDE** les propositions de l'appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire Marcel Pagnol et sollicite à ce titre l'aide financière de l'Etat du plan de relance – socle numérique des écoles élémentaires
- **ADOpte** le plan de financement
- **ENGAGE** la commune à couvrir l'autofinancement sur les fonds propres
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif 2021 de la commune les crédits nécessaires correspondants à la part restant à sa charge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
 et an que dessus,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 22

Date de convocation :
30/06/2021

Objet de la
délibération

**Enfance /
Jeunesse**

**Mise en œuvre du
dispositif « Petits
Déjeuners » dans
la Commune
d'Aiguillon**

L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle
BEUTON, James LONGUET, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MÊLON, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Laurence
DUCOS.

Étaient absents : 5

MM. Isabelle LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 3

Isabelle LE GRELLE à Christian GIRARDI
Michel DAMEZ à Laurence DUCOS
Michel PEDURAND à Jean-François SAUVAUD

Secrétaire de séance : Catherine LARRIEU

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Service Finances

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le dispositif de la classe des enfants âgés de moins de trois ans créé
à la rentrée scolaire de septembre 2016 a permis d'accueillir des
enfants qui n'avaient jamais fréquenté un accueil collectif (crèche,
assistante maternelle, garde à domicile par une tierce personne).
L'objectif éducatif principal de ce dispositif est de permettre à ces
jeunes enfants de s'approprier le langage, découvrir l'écrit, coopérer
et devenir autonome, vivre ensemble et devenir élève.

Cette année, comme l'an passé, le ministère de l'éducation nationale
représenté par l'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale du Lot-et-Garonne, agissant sur la
délégation de la rectrice de l'académie de Bordeaux a indiqué à la

Publié le

commune d'Aiguillon qu'elle pourrait signer, une nouvelle convention concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour cette classe.

Les petits déjeuners seraient composés principalement de fruits, issus de l'agriculture biologique, des produits laitiers, des tartines de pain avec du beurre et de la confiture, du miel et de l'eau pour boisson.

En effet, le gouvernement prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire ou périscolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ainsi le ministère s'engage à contribuer sur la base d'un forfait de 1.30 euro par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves de cette classe.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petits déjeuners.

Le dispositif sera étendu pour aux classes des écoles maternelles Jean Jaurès et Marie Curie, dans le cadre de la semaine du goût du 11 au 15 octobre 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » jointe en annexe (Annexe n°5).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **VALIDE** le modèle de convention joint en annexe,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARD

